

Pourquoi choisir une serrure certifiée A2P ou une porte blindée certifiée A2P ?



Créée il y a plus de 35 ans à l'initiative des compagnies d'assurance, A2P est LA certification de référence garantissant l'efficacité de votre protection contre les cambriolages. Elle est :

1

SÛRE

Choisir un produit certifié A2P est le moyen le plus efficace pour protéger votre famille et vos biens contre le risque de cambriolage : dès le premier niveau de la certification A2P, un degré élevé de résistance à l'effraction est garanti.

2

VÉRIFIÉE

Le processus de certification A2P des produits est rigoureux : les essais de résistance à l'effraction sont réalisés par CNPP, certificateur indépendant, seul spécialiste en France de la résistance à l'effraction.

3

RECONNUE

La certification A2P a été créée il y a plus de 35 ans à l'initiative des compagnies d'assurance qui la recommandent systématiquement parmi les mesures incontournables pour se prémunir du risque d'effraction.

WWW.A2P-CERTIFICATION.ORG